

First Phosphate annonce le dépôt d'un rapport technique ÉÉP pour le projet de phosphate Bégin-Lamarche, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 17 janvier 2025) - **First Phosphate Corp.** (CSE: PHOS) (OTCQB: FRSPF) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») annonce le dépôt sur SEDAR+ du rapport technique de l'évaluation économique préliminaire (**ÉÉP**) concernant sa propriété Bégin-Lamarche (la « **propriété** » ou le « **projet** »), située à 75 km au nord-ouest de Saguenay, au Québec, Canada.

Ces résultats confirment la viabilité potentielle du développement de cette propriété par exploitation à ciel ouvert, visant principalement la production de concentré de phosphate et la récupération secondaire de magnétite.

Faits saillants (sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sur la base d'une participation de 100 % dans le projet) :

- Le projet produirait une moyenne annuelle de 900 000 tonnes de concentré de phosphate enrichi d'une teneur en P_2O_5 de 40 % et 380 000 tonnes de magnétite d'une teneur en Fe_2O_3 de 92 %, sur une durée de vie de la mine de 23 ans.
- Le projet génère un taux de rendement interne (TRI) avant impôt de 37,1 % et une valeur actuelle nette (VAN) avant impôt de 2,1 G\$, avec un taux d'actualisation de 8 %, un prix moyen du phosphate sur trois ans environ, majoré d'une prime de pureté et d'une source d'approvisionnement sûre potentielle, et un prix moyen de la magnétite sur deux ans, majoré d'une prime de pureté.
- Le projet génère un taux de rendement interne (TRI) après impôt de 33,3 % et une valeur actuelle nette (VAN) après impôt de 1,59 G\$ à un taux d'actualisation de 8 %.
- Le projet générerait un flux de trésorerie après impôt de 700 millions de dollars au cours des années 1 à 3, soit une période de récupération de 2,9 ans à partir du début de la production. Le flux de trésorerie avant impôt pour les années 1 à 3 est de 783 millions de dollars, soit une période de récupération de 2,6 ans.
- Le projet bénéficie d'une route provinciale pavée adjacente et d'une ligne électrique à proximité, ainsi que du port en eau profonde de Saguenay, accessible toute l'année et situé à environ 85 km de distance par la route. Les investissements initiaux pour le projet sont limités à 675 millions de dollars.
- L'ÉÉP a utilisé des ressources minérales indiquées et présumées dans ses calculs.
- Le projet ne fait l'objet d'aucune redevance ni d'aucun flux de financement en suspens.
- Model 3D du gisement : <https://www.youtube.com/watch?v=LNTzh6zRaeo>
- Une copie du rapport technique peut être consultée sur le site web de la Société :

<https://firstphosphate.com/fr/projects/begin-lamarche>

P&E Mining Consultants Inc. considère que l'ÉÉP répond aux exigences définies dans le règlement 43-

101 sur l'information concernant les projets miniers. Cette ÉÉP est de nature préliminaire et inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse leur appliquer les considérations économiques qui leur permettraient d'être classées en tant que réserves minérales, et il n'y a aucune certitude que l'ÉÉP se réalisera. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'est pas démontrée. Rien ne garantit que First Phosphate parviendra à obtenir tout ou partie des autorisations, permis ou approbations, réglementaires ou autres, nécessaires à la mise en production du projet. L'ÉÉP est entrée en vigueur le 4 décembre 2024 et le rapport technique est daté du 17 janvier 2025.

Les résultats détaillés de l'ÉÉP ont été publiés dans le communiqué de presse de la société daté du 4 décembre 2024, et le rapport technique de l'ÉÉP ne présente aucune différence par rapport à ces résultats.

Le rapport technique de l'ÉÉP intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Bégin-Lamarche Phosphate Property, Saguenay-Lac-Saint-Jean Region, Northern Québec* » peut être consulté sur SEDAR+ (<http://www.sedarplus.ca/>) et sur le site web de la Société à www.FirstPhosphate.com.

L'ÉÉP a été menée par P&E Mining Consultants Inc. avec la contribution de BBA Inc.

Personnes qualifiées

Les personnes qualifiées responsables pour l'ÉÉP sont les suivantes :

- Andrew Bradfield, P.Eng. (P&E Mining Consultants Inc.),
- Eugene Puritch, P.Eng., FEC, CET (P&E Mining Consultants Inc.),
- Antoine Yassa, P.Geo. (P&E Mining Consultants Inc.),
- D. Grant Feasby, P.Eng. (P&E Mining Consultants Inc.),
- John Henning, P.Eng. (BBA Inc.),
- Hugo Latulippe, P.Eng. (BBA Inc.).

Les informations scientifiques et techniques relatives à First Phosphate incluses dans ce communiqué de presse ont été revues et approuvées par Gilles Laverdière, géo., chef géologue pour First Phosphate et M. Eugene Puritch, P.Eng, FEC, CET, président de P&E Mining Consultants Inc. MM. Laverdière et Puritch sont des personnes qualifiées en vertu du règlement national 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. M. Puritch est indépendant de First Phosphate.

Unités d'actions restreintes de la société (« RSU »)

La Société a également accordé 70 000 unités d'actions restreintes de la Société (« unités d'actions restreintes ») à des consultants admissibles de la Société. Les unités d'actions restreintes seront acquises le 28 février 2025.

À propos de P&E Mining Consultants Inc.

P&E a été créée en 2004 et fournit des rapports de conseil en géologie et en ingénierie minière, des rapports techniques d'estimation des ressources minérales, des évaluations économiques préliminaires et des études de préfaisabilité. P&E est affiliée à d'importantes sociétés de conseil basées dans la région de Toronto pour la réalisation conjointe d'études de faisabilité.

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit

s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate est propriétaire et développeur de la propriété Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada, qui consiste en de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz
Chef des finances
bennett@firstphosphate.com
Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les suivantes : les activités d'exploration et de production prévues par la société ; les propriétés et la composition de tout phosphate extrait ; les plans d'intégration verticale de la société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines ; le calcul des ressources minérales du projet et la possibilité d'une éventuelle extraction économique des minéraux du projet ; le profil de production annuel projeté à partir des opérations ; les coûts de maintien de la durée de vie de la mine ; le débit de l'usine de traitement et les teneurs moyennes ; les prévisions économiques du projet, y compris les ventes totales, les primes, les marges, les taxes, la production annuelle moyenne ; la valeur actuelle nette du projet ; le taux de rendement interne du projet ; la période de récupération du projet, le flux de trésorerie disponible annuel moyen, les coûts unitaires de la durée de vie de la mine, la durée de vie prévue de la mine, le capital initial total et les coûts d'investissement de maintien ; et la conception du projet, y compris l'emplacement de l'installation de gestion des résidus, de l'usine de traitement, de la zone d'infrastructure, des zones de stockage, des plans de remise en état et des plans d'exploitation minière et de transport proposés.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, qui peuvent s'avérer incorrectes, y compris, mais sans s'y limiter, les diverses hypothèses énoncées dans le

présent document et dans le dossier d'information publique de la société, y compris le prospectus de base simplifié daté du 5 juin 2024, ainsi que : l'absence de perturbations importantes affectant les activités de la Société ou l'impossibilité d'accéder aux intrants nécessaires au projet ; l'obtention des permis et le développement du projet conformément aux attentes de la Société ; l'exactitude des estimations actuelles des ressources minérales de la Société et les résultats des essais métallurgiques ; certaines hypothèses de prix pour le P_2O_5 et le Fe_2O_3 ; l'inflation et les prix des intrants du projet correspondant approximativement aux niveaux prévus ; et les relations de la Société avec la Première nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et d'autres parties indigènes correspondant aux attentes de la Société.

Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière. Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société daté du 23 octobre 2024 et du rapport annuel sur 20-F daté du 8 juillet 2024, qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que l'entreprise ait tenté d'identifier les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les actions, les événements ou les résultats réels et ceux indiqués dans les informations prospectives, d'autres facteurs peuvent entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou envisagés. La société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certaines déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse peuvent également constituer des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Une perspective financière implique des déclarations sur les performances financières, la situation financière ou les flux de trésorerie prospectifs de la société et est basée sur et soumise aux hypothèses concernant les conditions économiques et les plans d'action futurs et les facteurs de risque liés à cette perspective financière mentionnée dans le présent communiqué de presse. Ces hypothèses sont basées sur l'évaluation par la direction des informations pertinentes actuellement disponibles, et toute perspective financière incluse dans ce communiqué de presse est fournie dans le but d'aider les lecteurs à comprendre les attentes et les plans actuels de la société pour l'avenir. Les lecteurs sont avertis que la confiance dans les perspectives financières peut ne pas être appropriée à d'autres fins ou dans d'autres circonstances et que les facteurs de risque décrits ci-dessus, ou tout autre facteur, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement des perspectives financières. Les résultats réels des opérations de la société seront probablement différents des montants indiqués dans les perspectives financières et ces écarts peuvent être importants.

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE PRESSE DES ETATS-UNIS OU AUX ETATS-UNIS



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/237472>